

LE PETIT JOURNAL

Sommaire

1_ **Compte Rendu du C.M.
du 25 janvier 2016**

2_ **Quoi de neuf au Foyer
Rural**

Heures de
Permanence

Lundi :
9h à 12 h

Jeudi :
18h à 19h30

Vendredi :
Permanence sans
secrétariat

Bois de chauffage

Date limite d'inscription

Jeudi 4 février

1 Compte Rendu Sommaire de la séance du 25 janvier 2016

Le C.M. s'est réuni le 25 janvier 2016 à partir de 20 heures dans la salle municipale. IL a abordé les points fixés à l'ordre du jour.

Point 1 : HAUT DEBIT FIBRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13 avril 2015 actant l'adhésion de principe de la commune au schéma de financement du projet fibre haut débit prévu par la CCPB.

Afin de permettre le versement du fonds de concours pour le déploiement du réseau, il y a lieu d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CCPB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la CCPB et de prévoir l'inscription de cette dépense dans le budget 2016 à l'article 2041513.

Point 2 SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur le Maire présente le schéma de mutualisation proposé par la CCPB qui a pour objectif de mettre en place une plate-forme de services à destination des communes de la CCPB et le renforcement de la mutualisation des services de la CCPB et de la Ville de Boulay. Les services mutualisés concerneront les fonctions supports : commande publique, ressources humaines, finances, les fonctions opérationnelles : services techniques, urbanisme, cantine et les fonctions de pilotage pour assurer la cohérence du tout.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ce schéma.

Point 3 : TROIS TAXES

Face à l'incertitude de l'évolution des taux départementaux et régionaux, de l'impact de la modification du financement du service des ordures ménagères pour certains contribuables, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les 3 taxes soit :

<i>Taxe d'habitation :</i>	<i>8,60 %</i>
<i>Taxe sur le foncier bâti :</i>	<i>8,92 %</i>
<i>Taxe sur le foncier non bâti :</i>	<i>36,91 %</i>

Point 4 : ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS

Le repas des seniors se déroulera le dimanche 21 février 2016. Le Conseil Municipal décide de confier à Didier RIGONI, traiteur la confection du repas.

Point 5 : BILAN DES ORDURES MÉNAGÈRES, ACCUEIL PETITE ENFANCE BOULAY-PIBLANGE

Monsieur le Maire rappelle la modification des modalités de financement du service des ordures ménagères à savoir le remplacement de la redevance collectée directement par la CCPB par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en même temps que la taxe foncière à compter de cette année 2016.

Monsieur le Maire souligne le bon fonctionnement des deux structures d'accueil de la petite enfance de la CCPB. Il informe le Conseil Municipal qu'à compter de cette année, la Maison de l'Enfance de Boulay restera ouverte durant le mois d'août pour répondre à une demande des usagers. Ces deux bilans sont à votre disposition en mairie.

Point 6 : TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose le courrier du Conseil Départemental recensant d'éventuels problèmes liés aux horaires du transport scolaire. A la connaissance du Conseil Municipal, aucune difficulté particulière n'a été soulignée.

Point 7 : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accorder la somme de 10 euros par jour. Cette aide sera toutefois versée après attestation de présence délivrée par le collège.

2 Quoi de neuf au Foyer Rural

Samedi 6 février

Le Foyer Rural organise

UNE SOIREE CREPES

Crêpes salées et sucrées à volonté : Adultes 7 €

GRATUIT POUR LES ENFANTS JUSQU'À 11 ANS